

23 oct 2015 -12:00

Appartient à Conseil des ministres du 23 octobre 2015

Politique d'impulsion en vue de maîtriser la radicalisation violente

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la mise en oeuvre d'une politique d'impulsion unique en vue de projets pilotes visant à maîtriser la radicalisation violente et à lutter contre le radicalisme.

Depuis 2014, dix villes et communes bénéficient de moyens fédéraux supplémentaires pour leurs projets de prévention de la radicalisation violente. Par le biais d'une politique d'impulsion, il est prévu d'octroyer un soutien financier supplémentaire à ces dix communes, dans le cadre de la lutte contre la radicalisation violente. Le soutien complémentaire visé par cette politique d'impulsion a pour objectifs de :

- renforcer l'expertise actuelle
- mettre les connaissances existantes à la disposition d'autres entités qui sont confrontées à la même problématique
- viser une coordination au niveau supralocal

Un budget d'un million d'euros sera réparti entre les 10 villes et communes concernées. Cette politique d'impulsion n'aura lieu qu'une seule fois.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>